

du nouveau tarif. Plusieurs des honorables messieurs ont prétendu que le commerce de bois allait souffrir, mais aucun d'eux n'a su nous dire comment. J'ai demandé, l'autre jour, à l'honorable député de Wellington-sud comment le gouvernement actuel allait faire tort au commerce de bois. C'est que je ne vois pas du tout quel préjudice le nouveau tarif peut porter à ce commerce. On a dit que chaque mille pieds de bois manufacturé coûterait 60 centins de plus. Ce ne peut pas être l'augmentation des droits sur le lard qui puisse occasionner cela. Qu'est-ce donc? Je dirai, en passant, qu'à mon avis, l'honorable ministre des finances aurait dû mettre sur le lard un droit assez élevé pour engager nos cultivateurs à élever des porcs au lieu de rester, comme ils le font, dans la dépendance des Etats-Unis pour la fourniture de cette article de consommation.

Les lainages nécessaires dans les chantiers subissent une augmentation de droits; mais je ne vois pas comment cela peut augmenter le prix de fabrication du bois. Pendant des années, on a fait usage des couvertures et des draps canadiens; mais l'ancien tarif a été la cause que plusieurs des fabriques canadiennes ont dû fermer, entr'autres la manufacture de Cornwall dont presque tous les fabricants de bois du pays employaient les couvertures. Mais je suis heureux d'annoncer à la Chambre que cette fabrique va reprendre ses opérations. Je ne vois donc pas du tout en quoi les dépenses du fabricant de bois vont être augmentées. Ce n'est pas par l'imposition d'un droit de 1 centin de plus sur le lard.

Maintenant, je parlerai un peu des scies, l'un des principaux articles employés dans la fabrication du bois. Ainsi je puis affirmer en connaissance de cause, que les scies fabriquées au Canada sont tout aussi bonnes que celles qui nous viennent des Etats-Unis. Je ne prétendrai pas qu'elles coûtent aussi bon marché, parce que nos fabriques canadiennes ne sont pas aussi considérables que celles de l'autre côté de la ligne. Moi-même j'ai acheté des scies dans les fabriques américaines et dans presque toutes les fabriques du Canada et je connais bien les mérites et démerites des unes et des autres. Ainsi donc cette augmentation de 60 cts. ne peut-être produite par l'augmentation sur le lard, la laine ou les scies et, certainement, nous

n'irons pas acheter nos haches aux Etats-Unis. Il y a, au Canada, nombre de manufactures de haches, où l'on fabrique un article très bien adapté à notre climat, ce que l'on ne fait pas aux Etats-Unis. Nous importons très peu de fer pour le commerce de bois; l'acier qui est le principal article d'importation, est admis en franchise. Il est vrai que nous employons une grande quantité de limes. Déjà nous avons, au Canada, un établissement où on les fabrique et j'espère que, grâce au nouveau tarif, il en surgira bientôt d'autres. Les limes que nous fabriquons sont tout aussi bonnes et tout aussi peu coûteuses que celles des Etats-Unis. Ainsi donc les honorables messieurs qui ont parlé de l'augmentation du prix du bois de service, ne nous ont dit, en aucune manière, d'où cette augmentation pourra provenir. Si la chose était en mon pouvoir, on verrait une augmentation, parceque, j'imposerais deux centins sur chaque livre de lard venant des Etats-Unis pour protéger les cultivateurs canadiens. Je représente un district agricole et j'ai promis à mes électeurs de leur donner toute la protection possible, et ils n'ont mentionné particulièrement le lard. Il leur faut un droit plus élevé s'ils veulent faire l'élevage des porcs, qui est impossible avec un droit d'un centin seulement par livre. J'espère que l'honorable ministre des finances trouvera moyen de faire ce changement d'un à deux centins par livre.

On a demandé ce que deviendrait le Canada si les américains mettaient un droit sur le bois de service? Cette question est simplement absurde. Il est vrai qu'il y a un droit de \$2 par mille pieds sur tout le bois qui entre aux Etats-Unis pour consommation; mais une grande partie du bois exporté du Canada aux Etats-Unis ne l'est qu'en transit. J'ai recueilli beaucoup de chiffres et de statistiques à ce sujet, mais je n'ai pas constaté l'exacte quantité du bois de service canadien employé aux Etats-Unis, pour la raison que je viens de mentionner. Les expéditeurs en entrepôt, à New-York, Boston et Portland, ont leurs chantiers d'entrepôt où tout ce bois arrive: une partie y est revendue et l'autre partie est expédiée dans l'Amérique du Sud ou aux Antilles. C'est pour cela que je n'ai pu constater la quantité exacte de bois canadien employé aux Etats-Unis. Je regrette beaucoup de ne pas avoir les chiffres, parce